



HR Sprint

**Plan de paie du
16 juillet 2021**

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : Décembre 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 16 juillet 2021

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 16 juillet 2021.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	16 juillet 2021
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	4
1.1. Plan de paie	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations	4
2. Points d'attention utilisateur.....	6
3. DSN.....	7
3.1. Organismes.....	7
4. Télétravail et allocations forfaitaires issue d'accord ou convention.....	9
5. Allocation forfaitaire NTIC	17
6. Forfait social sur les cotisations salariales prises en charge par l'employeur	22
7. Activité partielle et prorata de plafond	24
8. Contribution mise à la retraite	27
8.1. Paramètres.....	27
8.2. URSSAF.....	28
8.3. MSA.....	30
8.4. Exemple.....	31
9. Retraite supplémentaire agricole non cadre	33
10. FNAL TA.....	35
11. Annexes	36
11.1. KBs utiles.....	36
11.2. KBs des plans de paie précédents.....	36

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **16072021,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

Paie
Paramètres
Salié
Caractéristiques
Génération comptable
N4DS
Préférences
Formation
Interface
Compléments
Autres
DUE dématériel
JSS & maintien
eRH
DSN

Paie
Paramètres
Salié
Caractéristiques
Génération comptable
N4DS
Préférences
Formation
Interface
Compléments

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie
Absence éditée en bas de bulletin
Absence 1
Acquis
Pris
Absence 2
Acquis
Pris
Absence 3
Acquis
Pris
Absence 4
Acquis
Pris
Etat justificatif
Heure 20 Heures travaillées
Rémunération 01 Brut avant abattement
Repas pris Montant rémunération 0500
Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées
Eléments du bulletin
☒ Gestion des niveaux et des éléments dossier
☐ Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen
Alertes
☐ Gestion des alertes de paie
Application de paie
Libellé des rubriques
Mode d'impression rubriques Détail / libellé historique
Mode de saisie des rubriques Détail / libellé historique

Cumul édité en bas de bulletin
Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6
Cumul mensuel édité en bas de bulletin
Champ 1
Libellé
Champ 2
Libellé
Champ 3
Libellé
Calendrier
Edité en Gestion en heures
Visite médicale
Périodicité Tous les 2 ans
Nb de zones libres combo 0
Nb de zones libres montant 0
DUCS
☒ Factorisation
Gestion des Accidents du travail
☒ Activer la gestion des accidents du travail
☐ Activer la gestion automatique des MAJs

2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
DSN	P7
Télétravail et allocations forfaitaires issue d'accord ou convention	P9
Allocation forfaitaire NTIC	P17
Activité partielle et prorata de plafond	P24
Contribution mise à la retraite	P27
Retraite supplémentaire agricole non cadre	P33
Annexes	P36

3. DSN

3.1. Organismes

Création des organismes **X404 AMUNDI ESR** et **X405 AMUNDI DELEGATION ASSUREUR**

Institutions Paie et GRH : AMUNDI ESR

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution X404

Nom institution AMUNDI ESR

Abrégé AMUNDI ESR

Code DADSU AMUND1 ☐ Utilisable N4DS

Institutions Paie et GRH : AMUNDI DELEGATION ASSUREUR

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution X405

Nom institution AMUNDI DELEGATION ASSUREUR

Abrégé AMUNDI DELEGATION

Code DADSU GAMUND1 ☐ Utilisable N4DS

Mise à jour des libellés des organismes suivants :

- **M108 MUTAG DSN <01/05/2021**
- **M527 MUT LA PAPETERIE D'ARCHES <01/06/21**
- **X397 AMUNDI <31/05/2021**

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p21v01/>

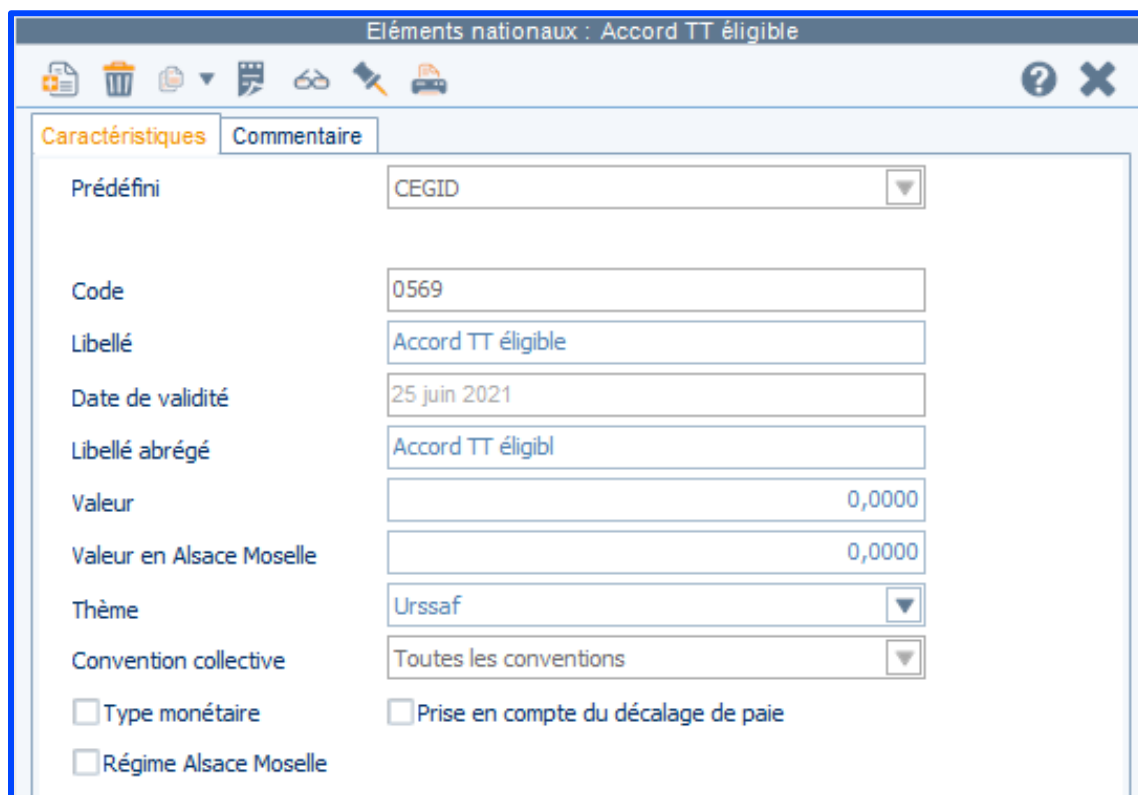
4. TELETRAVAIL ET ALLOCATIONS FORFAITAIRES ISSUE D'ACCORD OU CONVENTION

Le BOSS précise qu'à compter du 25 juin 2021 en cas d'allocation fixée par jour, cette allocation forfaitaire est réputée utilisée conformément à son objet et exclue de l'assiette sociale dès lors que son montant journalier n'excède pas **3,25 euros** par jour (soit **13 euros/mois pour 1 jour télétravaillé par semaine**), **dans la limite de 71,50 euros par mois**. En cas de remboursement dépassant ces limites, la fourniture de justificatifs reste alors nécessaire pour prétendre à l'exonération de cotisations et contributions sociales.

Nous adaptons notre paramétrage pour tenir compte de ces limites.

Création des éléments nationaux suivants :

0569 Accord TT éligible



Eléments nationaux : Accord TT éligible	
Prédéfini	CEGID
Code	0569
Libellé	Accord TT éligible
Date de validité	25 juin 2021
Libellé abrégé	Accord TT éligibl
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
☐ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Eléments nationaux : Accord TT éligible

Caractéristiques Commentaire

Si les allocations forfaitaires sont issues d'une convention collective, d'un accord professionnel ou interprofessionnel ou d'un accord de groupe, alors la limite d'exonération applicable sera celle issue de cet accord dans les limites fixées par le BOSS au 25 juin 2021

Saisir 1, si vous êtes dans ce cas.

Sinon : laisser la valeur à 0 pour appliquer les limites légales.

Cet élément national vous permettra d'indiquer, si les allocations forfaitaires de télétravail sont issue d'un accord permettant d'appliquer des limites d'exonération conventionnelles.

0568 Limite exo TT mois conventionnel

Eléments nationaux : Limite exo TT mois conventionnel

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini CEGID

Code 0568

Libellé Limite exo TT mois conventionnel

Date de validité 25 juin 2021

Libellé abrégé Limite exo TT moi

Valeur 13,0000

Valeur en Alsace Moselle 0,0000

Thème Urssaf

Convention collective Toutes les conventions

☒ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

0573 Limite mens TT exo conventionnel

Éléments nationaux : Limite mens TT exo conventionnel

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0573
Libellé	Limite mens TT exo conventionnel
Date de validité	25 juin 2021
Libellé abrégé	Limite mens TT ex
Valeur	71,5000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
☒ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

0578 Plafond journalier TT conventionnel

Éléments nationaux : Plafond journalier TT conventionnel

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0578
Libellé	Plafond journalier TT conventionnel
Date de validité	25 juin 2021
Libellé abrégé	Plafond journalie
Valeur	3,2500
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
☒ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

0579 Limite exo journalière TT conv.

Éléments nationaux : Limite exo journalière TT conv.

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0579
Libellé	Limite exo journalière TT conv.
Date de validité	25 juin 2021
Libellé abrégé	Limite exo journa
Valeur	71,5000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
☒ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

Principe de fonctionnement

En saisie de bulletin, il vous sera demandé d'indiquer, si les allocations forfaitaires sont issue d'un accord ou d'une convention.

La fenêtre suivante s'ouvrira :



Éléments nationaux manquants

Des éléments ont été détectés manquants. Voulez-vous les saisir maintenant ?

Répondre à la question, cliquer sur **OUI**.

La fenêtre suivantes s'ouvrira :

Saisie des éléments non valorisés

✓ ? X

Eléments nationaux et dossiers non valorisés :

	Elt nat	Libellé	Niveau	Etab/Pop/Sal	Valeur	Conv.	D. validité	Thème	Monétaire	Décal. mois	R. Alsace
▶	0569	Accord T ^T éligible	Dossier		0,00	Toutes les c	01/06/2021	Urssaf			

Eléments dynamiques non valorisés :

	Libellé	Code table	Niveau	Elément dynamique	Libellé de l'élément	Date validité
▶	Aucun élément à saisir					

← →

← →

↩

Par la punaise, sur la ligne de l'élément national à renseigner, vous pourrez retrouver les informations nécessaires à la saisie :

Commentaire sur l'élément national 0569

X

Si les allocations forfaitaires sont issues d'une convention collective, d'un accord professionnel ou interprofessionnel ou d'un accord de groupe, alors la limite d'exonération applicable sera celle issue de cet accord dans les limites fixées par le BOSS au 25 juin 2021

Saisir 1, si vous êtes dans ce cas.

Sinon : laisser la valeur à 0 pour appliquer les limites légales.

Allocation forfaitaire mensuelle

Saisir dans la base de la rémunération **1700 Indemnité télétravail mois** le nombre de jour de télétravail par semaine et en montant le montant de l'indemnité correspondante.

Par exemple, 2 jours par semaine de télétravail et une indemnité de 30 euros,

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin								
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au	
0002	Salaires mensuel	151,67			2 000,00			
1700	Indemnité télétravail mois	2,00			30,00			
1730	Indemnité télétravail soumise				4,00	01/06/2021	30/06/2021	
3210	Absence congés payés							
3212	Absence heures congés payés							
3218	Nb de jours calendaires à saisir							
4270	Indemnité congés payés							
4300	Indemnité compens. congés payés							
80C0	Indemnité télétravail non soumise				26,00	01/06/2021	30/06/2021	

L'indemnité forfaitaire est bien répartie à 4 euros soumis à cotisation et 26 euros non soumis (2*13 euros) conformément aux nouvelles limites d'exonération en cas d'accord et/ou de convention.

Allocation forfaitaire journalière

Saisir dans la base de la rémunération **1702 Indemnité télétravail jours** le nombre de jour de télétravail réalisé et en taux le taux de l'indemnité correspondante.

Par exemple, 20 jours de télétravail et un taux d'indemnité de 4 euros,

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin								
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au	
0002	Salaires mensuel	151,67			1 500,00			
1702	Indemnité télétravail jours	20,00	4,00		80,00			
1732	Indemnité télétravail jour soumise				15,00	01/06/2021	30/06/2021	
3210	Absence congés payés							
3212	Absence heures congés payés							
3218	Nb de jours calendaires à saisir							
4270	Indemnité congés payés							
4300	Indemnité compens. congés payés							
80C2	Ind. télétravail jour non soumise				65,00	01/06/2021	30/06/2021	

L'indemnité forfaitaire est bien répartie à 15 euros soumis à cotisation et 65 euros non soumis (20*3.25 euros).

Maintenant, prenons le même cas mais avec 23 jours de télétravail :

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin								
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au	
0002	Salaires mensuel	151,67			1 500,00			
1702	Indemnité télétravail jours	23,00	4,00		92,00			
1732	Indemnité télétravail jour soumise				20,50	01/06/2021	30/06/2021	
3210	Absence congés payés							
3212	Absence heures congés payés							
3218	Nb de jours calendaires à saisir							
4270	Indemnité congés payés							
4300	Indemnité compens. congés payés							
80C2	Ind. télétravail jour non soumise				71,50	01/06/2021	30/06/2021	

L'indemnité forfaitaire est bien répartie à 20,50 euros soumis à cotisation et 71,50 euros non soumis (23*3,25 euros limité à 71,50 euros).

5. ALLOCATION FORFAITAIRE NTIC

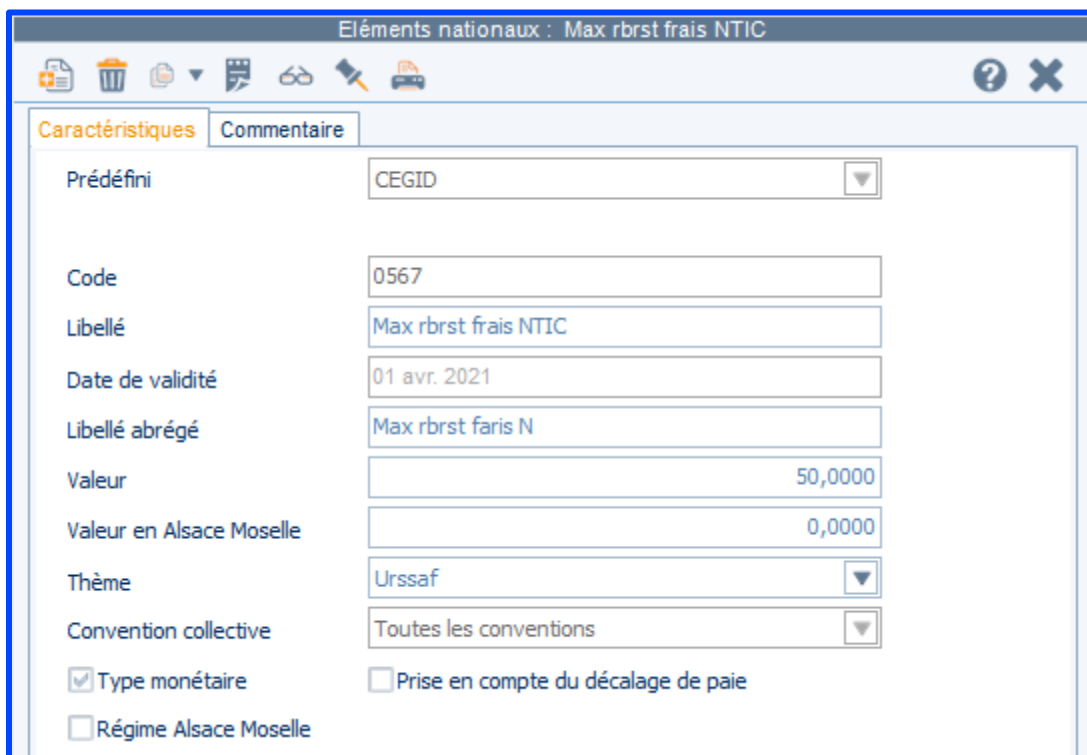
Lorsque l'employeur ne peut pas justifier la réalité des dépenses professionnelles supportées par le travailleur salarié ou assimilé et que les frais engagés sont justifiés par une raison professionnelle, il est admis que ceux-ci peuvent être remboursés sur la base d'une allocation forfaitaire ne pouvant excéder 50 € par mois.

Cette allocation n'est pas cumuleable avec le versement d'allocations forfaitaires de télétravail.

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil/actualites.html?displayTab=actualites-du-boss>

Création des éléments nationaux suivants

0567 Max rbrst frais NTIC



The screenshot shows a web application window titled "Eléments nationaux : Max rbrst frais NTIC". It features a toolbar with icons for file operations and a help/close button. Below the toolbar, there are two tabs: "Caractéristiques" (selected) and "Commentaire". The "Caractéristiques" tab contains a form with the following fields:

- Prédéfini:** A dropdown menu with "CEGID" selected.
- Code:** A text input field containing "0567".
- Libellé:** A text input field containing "Max rbrst frais NTIC".
- Date de validité:** A text input field containing "01 avr. 2021".
- Libellé abrégé:** A text input field containing "Max rbrst faris N".
- Valeur:** A text input field containing "50,0000".
- Valeur en Alsace Moselle:** A text input field containing "0,0000".
- Thème:** A dropdown menu with "Urssaf" selected.
- Convention collective:** A dropdown menu with "Toutes les conventions" selected.
- ☒ **Type monétaire**
- ☐ **Prise en compte du décalage de paie**
- ☐ **Régime Alsace Moselle**

0566 Forfait rbsrt NTIC

Éléments nationaux : Forfait rbsrt NTIC

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code 0566

Libellé Forfait rbsrt NTIC

Date de validité 01 avr. 2021

Libellé abrégé Forfait rbsrt NTI

Valeur 0,0000

Valeur en Alsace Moselle 0,0000

Thème Urssaf

Convention collective Toutes les conventions

☒ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

☐ Régime Alsace Moselle

Éléments nationaux : Forfait rbsrt NTIC

Caractéristiques

Commentaire

Saisir le montant de la prise en charge forfaitaire par l'employeur des frais NTIC

Dans le cas où vous disposer de justificatifs, le remboursement est exonéré dans sa totalité, vous pouvez utiliser la rémunération 8040 Remboursement de frais.

Création de la rémunération **80C4 Remboursement de frais NTIC**

80C4 Remboursement de frais NTIC

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 80C4 Libellé: Remboursement de frais NTIC

Nom court: Remb de frais

Thème: Primes / Indemnités non Imposables

Activité: <Toutes>

☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

☐ A exclure du calcul du maintien ☐ A exclure du calcul de la paie à l'envers

☐ Participe au calcul des IJSS

☐ A ajouter dans le coût global du salarié

Prise en charge forfaitaire par l'employeur des frais NTIC (élément national 0566 Forfait rbsrt NTIC personnalisable du niveau DOSSIER au niveau SALARIE)

Maximum : élément national 0567

Ne se déclenche pas en présence d'allocation forfaitaire de télétravail (cumul TT0 <> 0)

80C4 Remboursement de frais NTIC

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant				
	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables			Variables de paie
Valeur				CPF4
Montant	Montant			Forfait NTIC 2
Quantité				
Imprimable/Décimales	☒ 2	☐ 2	☐ 2	☐ 2

Mini & Maxi	
Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>
Maximum	Eléments nationaux 0567 Max rbsrt frais NTIC

Principe de fonctionnement

En saisie de bulletin, insérer la rémunération **80C4 Remboursement de frais NTIC**.

La question suivante vous sera posée.

?

Éléments nationaux manquants

Des éléments ont été détectés manquants. Voulez-vous les saisir maintenant ?

Cliquer sur OUI; cela ouvrira une fenêtre de saisie

?

✓

Éléments nationaux et dossiers non valorisés :

	Elt nat	Libellé	Niveau	Etab/Pop/Sal	Valeur	Conv.	D. validité	Thème	Monétaire	Décal. mois	R. Alsace
▶	0586	Forfait rbsrt NTIC	Dossier		0,00	Toutes les c	01/06/2021	Urssaf	✓		

Éléments dynamiques non valorisés :

	Libellé	Code table	Niveau	Élément dynamique	Libellé de l'élément	Date validité
▶	Aucun élément à saisir					

Valoriser l'élément national **0566 Forfait rbsrt NTIC** avec le montant de la prise en charge de l'employeur (exemple 48 euros). Tabuler pour obtenir le petit drapeau vert signifiant la prise en compte de la valeur.

Saisie des éléments non valorisés

✓

Éléments nationaux et dossiers non valorisés :

	Elt nat	Libellé	Niveau	Etab/Pop/Sal	Valeur	Conv.	D. validité	Thème	Monétaire	Décal. mois	R. Alsace
	0566	Forfait rbsrt NTIC	Dossier		48	Toutes les c	01/06/2021	Urssaf	✓		

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
80C4	Remboursement de frais NTIC				48,00	

Le montant de cette rémunération ne peut excéder la valeur de l'élément national **0567 Max rbrst frais NTIC**.

Salaires	Bases de cotisation	Cotisations	Retenues	Primes Non Imposables	Commentaires	Diagnostic
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	
80C4	Remboursement de frais NTIC				50,00	

Par ailleurs, en présence d'indemnité de télétravail (cumul **TTO Indemnité télétravail** différent de 0), la rémunération 80C4 ne se calcule plus et vous rencontrerez le message d'alerte suivant :

Variable : CPE8 Indemnités de TT et NTIC

Code: CPE8 Libellé: Indemnités de TT et NTIC

Libellé 1: Attention ! Cumul non autorisé Libellé 2:

Alerte

Le cumul des allocations forfaitaires de frais de télétravail et celle des frais liés aux NTIC n'est pas permis. La rémunération 80C4 est désactivée.

Si des frais NTIC supplémentaires au montant forfaitaire sont engagés, vous pouvez utiliser la rémunération **8040 Remboursement de frais** pour les rembourser pour leur montant réel.

6. FORFAIT SOCIAL SUR LES COTISATIONS SALARIALES PRISES EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

En cas de temps partiel, il est possible, sous certaines conditions, de maintenir les cotisations d'assurance vieillesse, mais aussi de retraite complémentaire, sur un salaire « base temps plein ».

Le Bulletin Officiel de sécurité sociale (BOSS), opposable depuis le 1^{er} avril 2021, prévoit que la prise en charge par l'employeur du surplus de cotisations salariales AGIRC-ARRCO lié à ce dispositif n'est pas soumise au forfait social.

Création de l'élément national **0588 BOSS FS Retraite tps plein tps part**

Eléments nationaux : BOSS FS Retraite tps plein tps part

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini: CEGID

Code: 0588

Libellé: BOSS FS Retraite tps plein tps part

Date de validité: 01 avr. 2021

Libellé abrégé: BOSS FS Retraite

Thème: Urssaf

Convention collective: CT:L3141-3à20,L1237-1,L1234-1-2,L1237-5,L1237-5-1,L1237-7à10

☐ Régime Alsace Moselle ☐ Valeurs non étendues

Valeur: 0,0000 Valeur Alsace Moselle: 0,0000

☐ Type monétaire ☐ Prise en compte du décalage de paie

Modification de la variable de paie **9248 Forfait social TP/TC**

Variable : 9248 Forfait social TP/TC

Prédéfini: CEGID

Code: 9248

Libellé: Forfait social TP/TC

Nature: Test

Thème:

Test Bloc Note

Si Eléments nationaux 0682 *** Prise en charge empl = Valeur (coef, taux, quar) 0

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 1 1 * Eléments nationaux 0588 *** BOSS FS Retraite tps

FIN

7. ACTIVITE PARTIELLE ET PRORATA DE PLAFOND

En présence d'indemnités employeur d'activité partielle soumises à cotisation ou d'avantage en nature maintenu, le prorata de plafond ne s'applique plus. Nous faisons évoluer notre paramétrage dans le cas d'activité partielle avec réduction d'activité pour prendre en compte ce point.

Mise en place d'un critère d'application dans la rémunération **87Z0 Nb jours calendaires réduction** : il s'agit de la variable de paie **CP64 Activité partielle O/N**

87Z0 Nb jours calendaires réduction

Caractéristiques Calcul **Validité** Déclarations DSN

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Critère d'application CP64

Chargement rubriques lors du calcul

Condition d'utilisation <<AUCUN>>

Sous condition d'utilisation

Variable : CP64 Activité partielle O/N

Prédéfini: CEGID
Code: CP64
Libellé: Activité partielle O/N
Thème: Calcul de la paie
Nature: Test

Test | Bloc Note

Si Variables de paie CP64 IC activité partielle s > Valeur (coef, taux, quar 0
AND Eléments nationaux 0598 BOSS Activité partielle = Valeur (coef, taux, quar 1
FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar 0 0 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar 1 1 FIN

Cette modification permet de désactiver la proratisation en présence d'indemnités employeur d'activité partielle soumises à cotisations.

Création de la variable de paie **CFL0 Jours réduction BOSS**

Variable : CFL0 Jours Réduction BOSS

Prédéfini: CEGID
Code: CFL0
Libellé: Jours Réduction BOSS
Thème: Calcul de la paie
Nature: Test

Test | Bloc Note

Si Montant rémunération 8724 Avantage en nature = Valeur (coef, taux, quar 1
FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar 0 0 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar 1 1 * Variables de paie CFJ2 Jous calendaires AP re
FIN

Cette variable de paie remplace la variable de paie **CFJ2 Jour calendaires AP réduction (JA6)** dans les variables de paie suivantes :

- **CFJ4 Nombre jours calendaires non AP réd**
- **CFJ6 Plafond *calendaires * activ partie**
- **CFK4 Jrs calendaires AP réduction**
- **CFK6 Plafond temps partiel 2021**

Ainsi, en présence d'un avantage en nature maintenu, le plafond en cas d'activité partielle de type de réduction d'activité ne sera plus proratisé.

8. CONTRIBUTION MISE A LA RETRAITE

Les indemnités versées dans le cadre d'une mise à la retraite sont soumises à une contribution spécifique de 50%.

8.1. Paramètres

Création du cumul I10 Indemnité Mise à la Retraite

Ce cumul est associée en gestion associée de la rémunération **7116 Indemnité de mise à la retraite**.



Si vous avez des rubriques de rémunération qui doivent alimenter l'assiette de cette contribution, il conviendra d'ajouter le cumul **I10 Indemnité Mise à la retraite** dans leur gestion associée.

Création de l'élément national **0610 Contrib indemnité départ retraite**

The screenshot shows a window titled 'Eléments nationaux : Contrib indemnité départ retraite'. It has two tabs: 'Caractéristiques' (selected) and 'Commentaire'. The form contains the following fields and values:

Prédéfini	CEGID
Code	0610
Libellé	Contrib indemnité départ retraite
Date de validité	01 janv. 2009
Libellé abrégé	Contrib indemnité
Valeur	50,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
☐ Type monétaire	☐ Prise en compte du décalage de paie
☐ Régime Alsace Moselle	

8.2. URSSAF

Création de la rubrique **5834 Contribution Mise à la Retraite**

Cotisations : 5834 Contribution Mise à la Retraite

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 5834

Libellé Contribution Mise à la Retraite

Nature Cotisation Thème URSSAF

Nom court Contribution Mise ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme URSSAF ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Base : montant du cumul I10 Indemnité de mise à la retraite
Taux patronale : élément national 0610 Contrib indemnité départ retraite

Cotisations : 5834 Contribution Mise à la Retraite

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie 6300	Ind. Mise Retraite PEC I10	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>		☐	2
Taux patronal	Élément National 0610	Contrib indemnité départ retraite	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>		☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>		☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Cette cotisation est rattachée à la codification DUCS **1E0719D IND.RETRAITE**.

DUCS paramétrage Paie et GRH : 1E0719D IND.RETRAITE

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Codification DUCS: 1E0719D Codification DUCS Alsace-Moselle: 1E0719D

Libellé codification: IND.RETRAITE

2ème libellé:

Base type arrondi: Au plus près

Montant type arrondi: Au plus près

Type de cotisation: Base * Taux

Type de personnel: 719 CONTRIB.INDEMNITE Type de personnel Alsace-Moselle: 719 INDEMNITE RETRAIT

DSN thème des CTP: Aucun

Assiette de cotisation: Déplafonné

Destinataire de la cotisation: <<Aucun>>

8.3. MSA

Création de la cotisation **58M4 Contribution Mise à la Retraite MSA**

Cotisations : 58M4 Contribution Mise à la Retraite MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini: CEGID Code: 58M4

Libellé: Contribution Mise à la Retraite MSA

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: Contribution Mise ☐ Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA ☒ Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: ...

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Base : montant du cumul I10 Indemnité de mise à la retraite
Taux patronale : élément national 0610 Contrib indemnité départ retraite

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 301 ... Autres contributions dues par l'employeur

Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 58M4 Contribution Mise à la Retraite MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	6300	Ind. Mise Retraite PEC I10	☒	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			☐	2
Taux patronal	Élément National	0610	Contrib indemnité départ retraite	☒	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			☐	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			☐	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 58M4 Contribution Mise à la Retraite MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	093 - Contribution sur indemnités de mise à la retraite
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>
Régularisation de base assujettie	<<Aucune>>

8.4. Exemple

Pour une indemnité de 1000 euros,

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MON TANT
0002 Salaire mensuel	151,87			1 554,58		
TOTAL BRUT				1 554,58		
2000 Maladie	1 554,58				7,0000	108,82
2030 Ass. Vieillesse TA	1 554,58	8,9000	107,27		8,5500	132,92
2080 Vieillesse dépl.	1 554,58	0,4000	6,22		1,9000	29,54
2090 Allocations familiales	1 554,58				3,4500	53,63
2120 Accident du travail	1 554,58				1,1600	18,03
2150 FNAL TA	1 554,58				0,1000	1,55
4940 Transport	1 554,58				1,2500	19,43
5700 Contribution solidarité d'autonomie	1 554,58				0,3000	4,66
5834 Contribution Mise à la Retraite	1 000,00				50,0000	500,00
7020 Assurance Chômage	1 554,58	2,4000	37,31		4,0000	62,18
7180 AGS (FNGS)	1 554,58				0,1500	2,33
71A0 CET Assurance Chômage	1 554,58				0,0500	0,78
73M0 Réduction Assurance Chômage	1 554,58	-2,4000	-37,31			
74A4 Contrib. équilibre général T1	1 554,58	0,8800	13,37		1,2900	20,05
74Q0 Retraite comp. unifiée T1	1 554,58	2,0300	31,56		3,0500	47,41
74Q2 Retraite comp. unifiée répat. 2 T1	1 554,58	1,3500	21,61		1,4000	21,76
74Q4 Retraite comp. unifiée conv. T1	1 554,58	0,5100	7,93		0,5100	7,93
79B0 APEC	1 554,58	0,0240	0,37		0,0360	0,56
9000 CSG déductible	1 527,37	6,8000	103,86			
9256 Contribution au dialogue social	1 554,58				0,0160	0,25
9750 Réduction générale URSSAF	1 554,58					-411,19
9770 Réduction générale retraite	1 554,58					-93,43
TOTAL CHARGES SALARIALES			292,19			
9002 CSG non déductible	1 527,37	2,4000	36,66			
9004 CRDS	1 527,37	0,5000	7,64			
TOTAL RETENUES			336,49			527,21
NET IMPOTSABLE				1 262,39		
7116 Indemnité de mise à la retraite				1 000,00		

9. RETRAITE SUPPLEMENTAIRE AGRICOLE NON CADRE

La retraite supplémentaire agricole des non cadres ne s'applique qu'au salarié ayant plus de 12 mois d'ancienneté. Nous ajoutons donc un critère d'application dans les cotisations **8286 Retraite suppl. agricole NC TA**, **8288 Retraite suppl. agricole NC TB** et **8290 Retraite suppl. agricole NC TC**.

Création de l'élément national **8952 Ancienneté retrait sup agricole NC**

The screenshot shows a software window titled "Eléments nationaux : Ancienneté retrait sup agricole NC". It has two tabs: "Caractéristiques" (selected) and "Commentaire". The "Caractéristiques" tab contains the following fields:

- Prédéfini:** A dropdown menu with "CEGID" selected.
- Code:** A text field containing "8952".
- Libellé:** A text field containing "Ancienneté retrait sup agricole NC".
- Date de validité:** A text field containing "01 juil. 2021".
- Libellé abrégé:** A text field containing "Ancienneté retrain".
- Valeur:** A text field containing "12,0000".
- Valeur en Alsace Moselle:** A text field containing "0,0000".
- Thème:** A dropdown menu with "MSA" selected.
- Convention collective:** A dropdown menu with "Toutes les conventions" selected.
- ☐ Type monétaire
- ☐ Prise en compte du décalage de paie
- ☐ Régime Alsace Moselle

Création de la variable de paie **CPC4 Ancienneté retraite sup agricole**

Variable : CPC4 Ancienneté retraite sup agricole

Prédéfini: CEGID

Code: CPC4

Libellé: Ancienneté retraite sup agricole

Thème: Calcul de la paie

Nature: Test

Test | Bloc Note

Si Variables de paie 0012 Anciennté du salari >= Eléments nationaux 8952 Ancienneté retrait sup

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

10. FNAL TA

Nous décochons DUCS TAUX AT dans l'onglet Etat des cotisations **5390 FNAL TA (CCVRP)** et **5044 FNAL TA < 50 (CCVRP)**.

Si vous les utilisiez en ayant personnalisé l'organisme alors en DSN, ces cotisations étaient considérées comme des cotisations d'accident du travail. Vous pouviez rencontrer une anomalie au niveau du taux AT transmis.

11. ANNEXES

11.1.KBs utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0031978](#) Cegid Production Sociale : Comment sont gérer les attestations pôle emploi ?

[KB0031555](#) Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFIP ?

[KB0031835](#) DSN Link : Comment expliquer le retard de vos CRM DGFIPH ?

[KB0031736](#) Cegid Production Sociale : Les évolutions des Attestations Employeurs destinées à Pôle Emploi

[KB0031617](#) DSN Link : Comment gérer la DOETH en DSN ?

[KB0031838](#) DSN Link : Quelles sont les consignes des URSSAF en cas de contestation de l'effectif OETH ?

[KB0031424](#) Cegid Production Sociale : Comment déclarer le statut des salariés BOETH ?

11.2.KBs des plans de paie précédents

Plan de paie du 21 juin 2021 : [KB0031909](#)

Plan de paie du 17 mai 2021 : [KB0031753](#)

Plan de paie du 16 avril 2021 : [KB0031576](#)

Plan de paie du 15 mars 2021 : [KB0031378](#)

Plan de paie du 15 février 2021 : [KB0031154](#)

Plan de paie du 21 janvier 2021 : [KB0030996](#)

Plan de paie du 15 janvier 2021 : [KB0030933](#)

Plan de paie du 6 janvier 2021 : [KB0030857](#)

Plan de paie du 16 décembre 2020: [KB0030732](#)

Plan de paie du 16 novembre 2020 : [KB0030496](#)

Plan de paie du 16 octobre 2020 : [KB0030321](#)

Plan de paie du 16 septembre 2020 : [KB0030080](#)

Plan de paie du 10 juillet 2020 : [KB0029809](#)